

La Cour d'appel de Paris annule l'ordonnance de non-lieu rendue dans l'affaire dite de "Bisesero". Le général Lafourcade réagit

Jean-Claude Lafourcade

France-Turquoise, 23 juin 2023

Cette annulation a été prononcée pour une question de pure procédure, et non pas sur une question de fond. Je rappelle en effet qu'il n'y a aucune charge qui a été retenue contre l'Armée Française ou les militaires français intervenus lors de l'opération Turquoise de 1994. Les militaires français ont été très clairement mis hors de cause, que ce soit par l'enquête judiciaire ou le rapport Duclert.

Je regrette donc vivement que ce dossier ne puisse toujours pas être bouclé, 17 ans après le début de l'enquête et presque 30 ans après le génocide.

Quelques collectifs de victime du génocide s'acharnent sur l'armée fran-

çaise, et instrumentalisent la justice française pour faire durer cette procédure.

Cette attitude, partisane, est préjudiciable à une analyse historique des véritables responsabilités, qui ne sont définitivement pas au niveau des militaires français.

Rappelons avec force qu'on peut être fier de ce que nos militaires français ont accompli lors de l'opération Turquoise 1994, pour faire cesser les massacres et sauver des milliers de vie.

C'est la réalité, factuelle et historique, que certains collectifs de victimes refusent d'accepter, et que la justice devrait enfin reconnaître.